

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA

## COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 13 FEVRIER 2025 – Délibération n°021

L'an deux mil vingt cinq et le treize février à 20h30 , le Conseil Municipal de la Commune de Séverac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Séverac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	28	22

Date de la convocation
13/02/2025
Date d'affichage de la convocation
06/02/2025

Secrétaire de séance : Françoise CAPUS

**Présents** : ANGLADE Clémence - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARNAC André – CARON Annick CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - FABRE Emilie - GROS Edmond - LAURAIN Damien - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc

**Absents** : BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie - BOURREL Thierry ( pouvoir à Damien Laurain) – FOS Mariana ( pouvoir à Régine Rozière) -JARROUSSE Caroline ( pouvoir à Clémence Anglade) -RAGOT Annie- LABRO Isabelle - LAYRAL Rémi ( pouvoir à Annick Caron)- MULLER Geoffroy - MURET Yvain -TAJAN Isabelle ( pouvoir à Philippe Burguière).

**Objet : DETR 2025**

**Rénovation de la cantine de l'école de Recoules Prévinquières**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de rénover la cantine de l'école de Recoules Prévinquières.

La cantine de l'école de Recoules Prévinquières accueille en moyenne 27 enfants, dans des conditions qui ne sont pas satisfaisantes. La mairie prévoit des travaux de rénovation de la salle avec notamment : Remplacement des menuiseries extérieures, remplacement du plafond en placo par un plafond en dalles acoustiques, isolation des murs, pose d'un soubassement de protection des murs, mise en place de luminaires LEDS, pose d'une VMC simple flux et mise aux normes de la sécurité incendie (alarme, issue de secours et bloc autonome d'éclairage de sécurité).

Afin de solliciter les cofinanceurs sur ce projet, il est proposé le plan de financement suivant :

Postes de dépenses	Montants HT	Cofinanceurs	Montants	
Electricité - chauffage	5412,92	Etat DETR	9 492,38 €	40%
Menuiseries et cloisons	18 318,04 €	Département	3 559,64 €	15%
		Autofinancement	10 678,93 €	45%
<b>TOTAL</b>	<b>23 730,96 € HT</b>		<b>23 730,96 € HT</b>	

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Arrête le montant de l'enveloppe financière pour la rénovation de la cantine de l'école de Recoules Prévinquières à 23 730,96 € HT.
  - Approuve les modalités de financement fixées ci-dessus,
  - Sollicite la subvention de l'Etat au titre de la DETR ainsi que le département.
- Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Edmond GROS

